

Le Monde

Planète, mercredi 6 septembre 2023 1386 mots, p. 8,9

Le « rôle majeur » des espèces invasives dans l'effondrement de la biodiversité

Près de deux tiers des extinctions connues ont été causés par l'introduction, volontaire, ou non, de plantes et d'animaux exotiques, selon un rapport de l'IPBES

Perrine Mouterde

Elles se déplacent accrochées à des pneus ou aux coques des navires, transportées dans des conteneurs ou des soutes d'avion. De manière intentionnelle – pour servir d'animaux de compagnie, pour l'aquaculture ou la sylviculture, pour des raisons ornementales... –, ou de façon involontaire. Au bas mot, ce sont déjà plus de 37 000 espèces qui ont été introduites, par le biais des activités humaines, dans de nouvelles régions du monde.

Seule une minorité d'entre elles (3 500, soit environ 10 %) se révèlent « invasives », c'est-à-dire s'établissent et se répandent avec des conséquences délétères. Mais leurs effets sont gigantesques : elles condamnent des espèces indigènes à la disparition, conduisent des écosystèmes au point de rupture, nuisent à la santé des populations, amenuisent leurs ressources et pèsent sur l'économie. « *Les espèces exotiques envahissantes constituent une menace majeure pour la biodiversité et peuvent causer des dommages irréversibles à la nature. Elles menacent également le bien-être humain* », résume Helen Roy, la coprésidente de l'évaluation menée sur le sujet par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) – l'équivalent, pour la biodiversité, du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

Aucune région du monde épargnée

Pendant plus de quatre ans, 86 chercheurs d'une cinquantaine de pays ont analysé 13 000 études scientifiques et savoirs autochtones pour résumer l'état des connaissances et proposer des pistes d'action aux responsables politiques, la réponse étant jusqu'ici jugée « insuffisante ». Le « résumé à l'intention des décideurs », publié lundi 4 septembre, a été adopté à l'unanimité par les 143 Etats membres de l'IPBES, lors d'une séance plénière à Bonn (Allemagne).

Il vise, notamment, à susciter une prise de conscience. Les espèces exotiques envahissantes sont sans doute la moins étudiée des cinq principales causes d'effondrement de la biodiversité (les quatre autres étant les changements d'usage des terres, la surexploitation, les pollutions et le dérèglement climatique). « *La grave menace mondiale que représentent les espèces exotiques envahissantes est sous-appréciée, sous-estimée et souvent méconnue* », note d'emblée l'IPBES.

Afin de combler ces lacunes, les chercheurs dressent un panorama complet de la situation. Et observent d'abord qu'aucune région du monde n'est épargnée par le phénomène. « *Il s'agit de risques et de défis qui ont des racines mondiales, mais des impacts très locaux, auxquels sont confrontés les habitants de tous les pays, de tous les milieux et de toutes les communautés – même l'Antarctique est touché* », a expliqué le chercheur Anibal Pauchard, l'un des coprésidents. Sur le plan mondial, la jacinthe d'eau, le *Lantana camara* (un arbuste) et le rat noir sont les espèces exotiques envahissantes les plus répandues.

Leurs impacts, majoritairement signalés dans les écosystèmes terrestres, sont également précisément documentés. Une fois établie, une espèce invasive peut modifier les

propriétés de l'écosystème (par exemple les caractéristiques du sol ou de l'eau), la compétition entre les espèces ou la prédation, ce qui nuit aux espèces indigènes. Avec, à terme, un risque d'extinction : selon l'IPBES, les espèces exotiques envahissantes ont joué un rôle majeur dans 60 % des extinctions connues et ont été la cause unique de 16 % des disparitions. Le rat noir, par exemple, est le seul responsable de l'effondrement de deux autres espèces de rongeurs endémiques des îles Galapagos. Au total, au moins 218 espèces exotiques envahissantes ont été documentées comme étant à l'origine de plus de 1 200 extinctions locales. « *Certaines espèces exotiques envahissantes ont un impact écologique profond qui s'étend à différents niveaux, depuis les espèces et communautés jusqu'aux écosystèmes entiers* », précisent les chercheurs.

Ces espèces ont aussi des conséquences très lourdes pour les populations. En Inde, le mollusque *Mytilopsis sallei* a remplacé les palourdes et les huîtres indigènes, qui constituaient d'importantes ressources halieutiques. Le vers du cotonnier peut, lui, causer la perte de 75 % de certaines récoltes en détruisant des plantes cultivées. La jussie rampante, une plante aquatique introduite volontairement en France pour l'ornementation des bassins, étouffe les autres espèces et gêne la navigation, la pêche ou le tourisme. La petite fourmi de feu provoque des dégâts sur les infrastructures et les réseaux électriques. Elle mord aussi plus de 100 000 Américains par an, causant la mort de près d'une centaine d'entre eux. Le moustique-tigre, désormais présent partout en France, est vecteur de maladies comme la dengue, le chikungunya ou le virus Zika.

Diminution des ressources, problèmes sanitaires, difficultés pour certains secteurs d'activité... Au total, le coût des espèces exotiques envahissantes est évalué à plus de 423 milliards de dollars par an (392 milliards d'euros). Un montant qui a été multiplié par quatre au cours de chaque décennie depuis 1970. « *Ce chiffre ne correspond qu'à la partie émergée de l'iceberg*, précise Franck Courchamp, écologue et chercheur au CNRS et l'un des auteurs du rapport. *Il ne prend en compte qu'environ 3 % des espèces envahissantes connues, faute de données pour les autres.* »

Et ce chiffre n'est pas près de baisser : à l'avenir, les chercheurs prévoient que la menace posée par les espèces exotiques envahissantes va aller en grandissant. Le nombre d'introductions d'espèces exotiques, aujourd'hui estimé à environ 200 par an, devrait continuer de croître. « *L'accélération de l'économie mondiale, l'intensification et l'élargissement des changements dans l'utilisation des terres et des mers ainsi que les changements démographiques sont susceptibles d'entraîner une augmentation des espèces exotiques envahissantes dans le monde entier* », insiste Helen Roy.

Différents facteurs également liés aux activités humaines, tels que le dérèglement climatique, devraient faciliter leur établissement et leur expansion. Un batracien affaibli par la pollution et le réchauffement aura, par exemple, plus de mal à faire face à l'attaque d'un champignon invasif. Un écosystème homogénéisé, appauvri ou fragilisé sera moins résilient face à la menace. « *Ces espèces exotiques envahissantes arrivent là où il y a déjà du vivant*, insiste Philippe Grandcolas, directeur de recherche au CNRS. *Si on simplifie un paysage à l'extrême, on offre une avenue aux plantes envahissantes.* »

Malgré l'ampleur du défi, les chercheurs de l'IPBES soulignent que des options sont disponibles, et efficaces. Aujourd'hui, si 80 % des pays affichent des objectifs concernant les invasions biologiques dans leurs plans nationaux pour la biodiversité, seuls 17 % d'entre eux disposent de lois ou de réglementations spécifiques. Et la moitié des Etats n'investissent pas dans la gestion des espèces exotiques envahissantes. « *La prévention est vraiment la clé*, rappelle Franck Courchamp. *Il faut essayer d'agir le plus tôt possible avant que l'invasion ne démarre et ne s'étende, avec par exemple des équipes formées pour identifier les cargaisons à risque.* »

Favoriser la détection précoce

Pour les espèces exotiques envahissantes qui passeront inévitablement entre les mailles du filet, il est encore temps d'empêcher leur installation : détection précoce et réaction rapide permettent de réduire les taux d'établissement. Dans certains cas, notamment sur des îles où les populations d'espèces invasives étaient peu nombreuses et se propageaient lentement, des programmes d'éradication ont été couronnés de succès. Autre solution, des mesures d'endiguement physique, biologique ou chimique peuvent parfois être mises en place pour contenir l'expansion d'une espèce.

Ces dispositifs exigent des moyens suffisants ainsi qu'une gouvernance adaptée. *« Il est nécessaire de mettre en place des politiques intersectorielles, à la fois au niveau national et international, note Anne Larigauderie, la secrétaire exécutive de l'IPBES. Les espèces exotiques envahissantes concernent aussi bien l'environnement que les transports, l'agriculture, la santé... Or, trop souvent, ces domaines travaillent en silo. »*

Lors de la 15e conférence mondiale sur la biodiversité (COP15), les Etats du monde entier se sont engagés à réduire l'introduction et l'établissement d'espèces exotiques envahissantes d'au moins 50 % d'ici à 2030. *« Il s'agit d'un engagement essentiel mais aussi très ambitieux, rappelle Anne Larigauderie. Ce rapport fournit les preuves, les outils et les options nécessaires pour rendre cet engagement plus simple à réaliser. » p*